

Niederanven, le 4 juillet 2024

AVIS AU PUBLIC

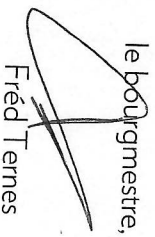
(3A/2024/2292/174)

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société **NR DOCCUSAFE** (4, Z.I. Breedewues, L-1259 Senningerberg) a introduit auprès de l'Inspection du travail et des mines une demande d'autorisation de la classe 3A relative à l'*exploitation d'un élévateur à fourches de la marque TOYOTA, type SWE120*.

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier est déposé à la maison communale de Niederanven du 4 juillet 2024 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

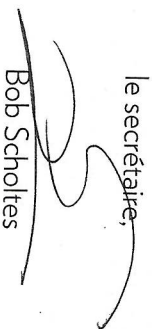
Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,



Fred Ternes

le secrétaire,



Bob Scholtes

Niederanven, le 4 juillet 2024

AVIS AU PUBLIC

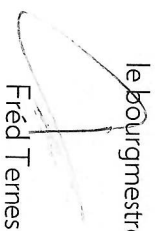
(3A/2024/1894/173)

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la **Copropriété de la Résidence – 29, rue Laach** a introduit auprès de l'Inspection du travail et des mines une demande d'autorisation de la classe 3A relative à l'*exploitation d'un ascenseur à Niederanven, 29, rue Laach*.

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier est déposé à la maison communale de Niederanven du 4 juillet 2024 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

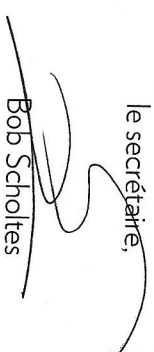
Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,



Fred Ternes

le secrétaire,



Bob Scholtes